



Bruxelles, 4 mai 2021



N° 108

Renouvellement administratif du permis de conduire modèle carte bancaire

Madame, Monsieur

Les citoyens sont personnellement responsables du renouvellement administratif de leur permis de conduire modèle carte bancaire en temps opportun.

Par les liens ci-dessous, vous trouverez la version numérique de l'affiche éditée dans les trois langues nationales, invitant le citoyen à vérifier la validité de son permis de conduire.

FR : https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/annexe_flash_108.pdf

NL : https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/bijlage_flash_108.pdf

DE : https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/anhang_flash108.pdf

Puis-je vous demander, si cela n'a pas déjà été fait, de placer cette information sur le site Web de l'Administration et de l'inclure dans le bulletin d'information communal.

Si l'Administration souhaite recevoir des affiches en papier, celles-ci peuvent également vous être livrées.

À cette fin, veuillez envoyer un e-mail à incident.permis@mobilit.fgov.be en y mentionnant le nombre souhaité.

Le renouvellement d'un permis de conduire carte bancaire doit être demandé à l'aide d'un formulaire F07 (code de transaction 01/40 renouvellement administratif)

Le montant de la redevance s'élève à 20 euros + taxes communales.

Merci pour votre aide

Avec mes meilleures salutations

Hilda Nasro

Communication – Service Permis de conduire